

# STK<sup>®</sup> Sperm Tracker SPRAY

Ref. AXO-STK-SP10

## Fiche de Données de Sécurité

### SOMMAIRE

SECTION 1. Identification de la substance / du mélange et de la société / entreprise .....	3
SECTION 2. Identification des dangers.....	3
SECTION 3. Composition / Informations sur les composants .....	4
SECTION 4. Premiers secours.....	5
SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie .....	6
SECTION 6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel .....	7
SECTION 7. Manipulation et stockage .....	8
SECTION 8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle .....	9
SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques .....	11
SECTION 10. Stabilité et réactivité.....	12
SECTION 11. Informations toxicologiques .....	13
SECTION 12. Informations écologiques.....	14
SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination .....	15
SECTION 14. Informations relatives au transport .....	16
SECTION 15. Informations réglementaires .....	17
SECTION 16. Autres informations .....	18

**SECTION 1. Identification de la substance / du mélange et de la société / entreprise****1.1. Identification de la substance / du mélange**

Nom commercial : **STK® Sperm Tracker Spray**

Référence catalogue : AXO-STK-SP10

Composition : mélange de composés sous forme de poudre permettant la détection spécifique de traces de liquide séminal masculin.

Détail du mélange : non applicable

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Composants d'un test d'orientation.

Utilisation en criminalistique uniquement. N'est pas destiné à un usage de diagnostic *in vitro*.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

AXO Science SAS

Tel.: +33 (0)4 78 93 08 26

36 Bis rue de Bruxelles

e-mail: support@axoscience.com

69100 Villeurbanne - FRANCE

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

ORFILA (INRS [Institut National de Recherche et de Sécurité]) : + 33 (0)1 45 42 59 59

**SECTION 2. Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Classification conformément au règlement (CE) n°. 1272/2008 (CLP):

Le mélange de poudre contient de l'acide citrique qui peut causer des irritations oculaires / lésions oculaires (Cat 2, H319). Une fois dilué dans 100mL d'eau comme indiqué dans la notice, la proportion d'acide citrique sera <1%.

**2.2. Éléments d'étiquetage**

GHS07

Mention de danger : H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

**2.3. Autres dangers**

Aucun

**SECTION 3. Composition / Informations sur les composants****3.2. Mélange**

Ce mélange de plusieurs substances n'est pas un mélange dangereux conformément au règlement (CE) n°1272/2008. Conformément à la réglementation, il n'est pas nécessaire de mentionner tous les composants.

Le mélange est exempt d'enregistrement REACH du fait de sa quantité de fabrication/importation annuelle.

**SECTION 4. Premiers secours****4.1. Procédure courante de premiers secours et de premiers soins****En cas d'inhalation de la poudre**

Faire respirer de l'air frais. En cas d'arrêt cardio respiratoire, commencer immédiatement la réanimation cardio-pulmonaire.

**En cas de contact cutané avec la poudre**

Laver la zone touchée abondamment à l'eau courante et au savon pendant au moins 15 minutes. Ne pas essayer de neutraliser. En cas d'irritation persistance, consulter un médecin.

**En cas de contact oculaire**

Protéger l'œil non affecté ; puis rincer abondamment l'œil atteint avec de l'eau courante, un flacon lave-œil ou une douchette pendant au moins 10 minutes en maintenant bien écartées les paupières.

**En cas d'ingestion**

Se rincer la bouche à l'eau. Si des troubles persistent, consulter un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Si applicable, les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquetage (voir section 2.2) et/ou section 11.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Utiliser des extincteurs appropriés à la classe d'incendie de l'environnement, ou, le cas échéant, une couverture anti-feu. Tous les moyens d'extinction tels la mousse résistant à l'alcool, l'eau pulvérisée, la poudre chimique sèche, la neige carbonique, peuvent être utilisés.

**5.2. Dangers particuliers résultant de l'exposition à la substance / au mélange****Produits de combustion dangereux**

La nature de tous les produits de décomposition n'est pas connue.  
Formation de mélanges vapeur-air qui peuvent être irritants ou nocifs pour la santé.

**5.3. Conseils aux pompiers****Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu**

Si nécessaire, porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant (appareil autonome) et en cas de pollution massive. Lors de la lutte contre l'incendie, porter un vêtement de protection contre les produits chimiques (combinaison de protection totale).

**SECTION 6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel****6.1. Précautions pour la protection de l'environnement**

Pas de précautions particulières.

**6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage**

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

**6.3. Référence à d'autres sections**

Voir la section 8 pour obtenir des informations sur les équipements de protection personnels.

Voir la section 13 pour obtenir des informations sur l'élimination.

**SECTION 7. Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Manipuler conformément aux instructions de la présente. Voir Section 2.2 et 8.2.2 pour les précautions à prendre.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail :**

Porter des gants pendant chaque manipulation.

Ne pas manger, boire, fumer et stocker des aliments dans les zones de travail.

Se laver les mains après chaque contact avec le produit.

Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration.

**7.2. Conditions de stockage sûres, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Un stockage en toute sécurité est garanti dans l'emballage original. Pour le stockage et le rangement, garder l'emballage original hermétiquement fermé et utiliser un local à l'abri de la lumière.

Voir la notice d'utilisation pour les informations de conservation et stabilité.

Voir Section 12 pour les classes de stockage, si applicable.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Hormis les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est prévue.



**SECTION 8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôles****8.1.1. Valeurs limites d'exposition professionnelle**

Ce produit ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

**8.1.2. Information sur les procédures de suivi**

Donnée non disponible.

**8.2. Contrôles de l'exposition****8.2.1. Contrôles techniques appropriés**

A manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Maintenir une propreté impeccable des lieux de travail.

**8.2.2. Equipement de protection individuelle****8.2.2.1. Protection des yeux et du visage**

Lors de la manipulation de la poudre, toujours utiliser un équipement de protection des yeux (lunettes de protection) ; les lunettes doivent avoir des écrans latéraux intégrés ou recouvrir complètement les yeux.

**8.2.2.2. Protection de la peau****Protection des mains**

Protection recommandée avec des gants. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive (code EN 374-3 classe 1). L'épaisseur minimum du matériau recommandée est de 0,11 mm.

Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Utiliser une technique de retrait des gants appropriée afin d'éviter que la peau entre en contact avec le produit (i.e. sans toucher la surface extérieure du gant). Jeter les gants contaminés après l'utilisation conformément à la réglementation en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire. Laver et sécher les mains.

**Protection de la peau autre que les mains**

Protection recommandée avec des vêtements et équipements de protection sélectionnés en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.

**8.2.2.3. Protection respiratoire**

En cas de formation de poussières, utiliser des masques de protection de type P1 (EN 143). Utiliser du matériel testé et approuvé par des normes CE.

### 8.2.2.4. Risques thermiques

Donnée non disponible.

### 8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Donnée non disponible.

**SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques**

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Propriétés physiques et chimiques	Identification de la substance ou du mélange
	STK® Sperm Tracker Spray
Aspect	- poudre - couleur : blanc
Odeur	non disponible
Seuil olfactif	non disponible
pH	non disponible
Point de fusion/point de congélation	non disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non disponible
Point d'éclair	non disponible
Taux d'évaporation	non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	non disponible
Limites supérieurs/inférieurs d'inflammabilité ou limites d'explosivité	non disponible
Pression de vapeur	non disponible
Densité de vapeur	non disponible
Densité relative (ou densité apparente des solides)	non disponible
Solubilité(s)	non disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau	non disponible
Température d'auto-inflammabilité	non disponible
Température de décomposition	non disponible
Viscosité	non disponible
Propriétés explosives	non disponible
Propriétés comburantes	non disponible

**SECTION 10. Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Donnée non disponible.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

**10.3. Possibilités de réactions dangereuses**

Donnée non disponible.

**10.4. Conditions à éviter**

Sensible aux UV. Ne pas exposer à la lumière.

Sensible à la chaleur. Ne pas stocker à une température supérieure à 35 °C.

**10.5. Matières incompatibles**

Donnée non disponible.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Aucune décomposition dangereuse n'est connue durant la période de conservation du produit dans son emballage original.

**SECTION 11. Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Pas de toxicité détectée

**Corrosion/irritation de la peau**

Donnée non disponible

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Donnée non disponible

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Donnée non disponible

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Donnée non disponible

**Cancérogénicité**

IARC : aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par l'IARC.

**Toxicité pour la reproduction**

Donnée non disponible

**Résumé de l'évaluation des propriétés CMR**

Donnée non disponible

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique**

Donnée non disponible

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**

Donnée non disponible

**Danger par aspiration**

Donnée non disponible

**Autre toxicité**

Donnée non disponible

**SECTION 12. Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Donnée non disponible

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Donnée non disponible

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Donnée non disponible

**12.4. Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

L'évaluation du caractère PBT/vPvB n'est pas disponible car l'évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise / n'est pas menée.

**12.6. Autres effets néfastes**

Donnée non disponible

### SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Aucune recommandation particulière n'est requise. Se conformer à la section 2 et aux règles locales d'élimination des déchets.

**SECTION 14. Informations relatives au transport**

Les substances et mélanges présents dans ce produit ne présentent pas de dangers pour l'environnement selon l'ADR, le RID, l'ADN et le code IMDG et ne requièrent pas de précautions particulières à prendre par l'utilisateur pour le transport.

**14.1 Numéro ONU**

Non applicable

**14.2 Nom d'expédition des Nations Unies**

Marchandise non dangereuse

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

Non applicable

**14.4 Groupe d'emballage**

Non applicable

**14.5 Dangers pour l'environnement**

Non applicable

**14.6 Précautions particulières à prendre pour l'utilisateur**

Non applicable



**SECTION 15. Informations réglementaires****15.1 Réglementations / législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006 et 453/2010/UE.

**Réglementations nationales :**

Réglementations nationales sur les valeurs limites d'exposition professionnelles aux agents chimiques : voir Section 8.1.1.

**15.2 Evaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour la substance ou le mélange.

**SECTION 16. Autres informations****16.1 Indication des mises à jour**

Le symbole ▲ indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

**16.2 Abréviations et acronymes**

ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voies de Navigation intérieures
ADR	Accord européen sur le transport des marchandises Dangereuses par Route
CAS	Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society)
GHS	Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
IARC	International Agency for Research on Cancer
IMDG	International Maritime Code for Dangerous Goods
INRS	Institut National de Recherche et de Sécurité
LoW	European List of Waste
NA	non applicable
N.S.A.	non spécifié par ailleurs
PBT	persistant bioaccumulatif et toxique (persistant, bioaccumulable et toxique pour l'environnement)
REACH	Registration, Evaluation, Authorization and restriction of CHemicals (enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques)
RID	Règlement international concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
VCI	Verband der Chemischen Industrie (Association de l'industrie chimique allemande)
vPvB	very persistent and very bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable pour l'environnement)

**16.3 Principales références bibliographiques et sources de données**

Règlement 453/2010/UE REACH - exigences concernant l'établissement de la fiche de données de sécurité

Directive de la SUVA (Suisse) relative aux valeurs limites d'exposition au poste de travail, actualisée en janvier 2009

Règle technique allemande TRGS 900 sur les valeurs limites dans l'air au poste de travail de janvier 2006, version mai 2010

Règle technique allemande TRGS 907 : liste des substances sensibilisantes et justificatifs de novembre 2011

Directive 1999/92/CE concernant la réglementation applicable aux utilisateurs de matériels situés en atmosphères explosives

KÜHN, BIRETT notices concernant les matières dangereuses sur le lieu de travail.

Guide d'élaboration des fiches de données de sécurité, Version 2.0, Décembre 2013, European Chemicals Agency (ECHA)

Base de données sur les valeurs limites internationale GESTIS

Conformément au règlement (CE) n°1907/2006

**16.4 Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)**

Non applicable

**16.5 Mentions H pertinentes****Mentions de danger et conseils de prudence (selon le règlement (CE) CLP n°1272/2008)**

Non applicable

**16.6 Conseils relatives à la formation**

Initiation périodique du personnel aux dangers et mesures de protection liés à la manipulation de substances dangereuses. Initiation ciblée supplémentaire du personnel à la manipulation de ces produits.

**16.7 Informations supplémentaires**

Copyright 2019 AXO Science.

Copies en papier autorisées pour usage interne uniquement.

Les informations ci-dessus sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. AXO Science ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit susmentionné.

Les directives de sécurité décrites répondent exclusivement aux manipulations du produit effectuées en toute sécurité par un personnel suffisamment formé. Le lecteur de ces informations est tenu de s'assurer, au cas par cas, que sa formation et son aptitude satisfont pour la manipulation en toute responsabilité des produits. Les informations communiquées n'ont ni la fonction d'assurer une propriété du produit au sens de prescriptions de garantie, ni d'assumer une garantie quelconque. Elles ne cautionnent donc ni une convention légale contractuelle, ni extracontractuelle. AXO Science n'assume aucune garantie pour tous dommages issus de l'usage ou de la confiance apportée aux informations précitées. Pour toute information complémentaire, nous renvoyons à nos conditions de vente et de livraison.

**Restrictions d'emploi recommandées**

L'usage de ce produit est réservé aux professionnels. Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes. Voir les dispositions légales en vigueur sur la protection des jeunes au travail (94/33/CE). Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et celles qui allaitent. Voir les dispositions légales en vigueur sur la protection des mères salariées (92/85/CEE).